



Parent décéder comment garder le logement hlm

Par **bouquinet johanna**, le **21/01/2012 à 16:53**

Bonjour, mon frère et moi avons toujours vécu avec notre mère en location dans un logement hlm cela depuis 40ans! Notre maman est décédée le 22/12/11 nous avons demandé à l'office hlm de transférer le bail à notre profit sachant que nous avons toujours été déclarés dans le logement. Notre demande a été refusée; motif logement trop grand pour nous! et il nous demande de quitter les lieux! nous refusons de rendre notre logement nous y avons tous nos biens et bien plus encore tous nos souvenirs passer avec nos parents pour nous ce serait un vrai creve coeur de devoir partir j'ai vraiment besoin d'aide merci de me conseiller

Par **Marion2**, le **21/01/2012 à 18:33**

Bonsoir, Malheureusement, vous allez devoir partir. Les HLM sont des logements sociaux et il y a des listes d'attente pour pouvoir bénéficier d'un appartement. Les critères d'attribution sont très stricts. Avez-vous demandé un autre logement avec une ou deux pièces en moins ? Cordialement

Par **bouquinet johanna**, le **21/01/2012 à 18:45**

merci pour votre réponse non nous n'avons pas demandé d'autre logement ce matin le directeur de l'office hlm nous a envoyé un courrier disant que l'état des lieux sera le 1/02 il nous a pas proposé d'être relogé. nous irons jusqu'au bout pour garder notre logement..je

vous remercie sincerement pour votre réponse

Par **Marion2**, le **21/01/2012 à 18:55**

Le Directeur de l'Office d'HLM ne vous proposera pas de logement, c'est à vous de lui demander.
Vous avez tort d'insister, vous ne pouvez pas garder ce logement s'il est trop grand.
Vous risquez l'expulsion et des frais importants.
Réfléchissez bien et essayez d'obtenir un autre logement.